

Nous souhaitons le *Baptême* pour notre enfant !

« Il y a un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu, et Père de tous,
qui est au-dessus de tous, par tous et en tous. » **Ep 4, 5-6**

Le baptême étant la présentation de votre enfant à la communauté chrétienne, la célébration se déroule de préférence **pendant la messe dominicale ou juste après** selon le lieu choisi.

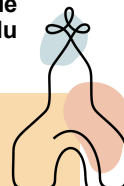
Nota Bene : Il peut y avoir jusqu'à 3 enfants baptisés en même temps par célébration.

1/ LE DOSSIER



La constitution du dossier nous permettra ensuite de remplir les registres que vous signerez après la cérémonie du baptême. Les documents à fournir sont : l'acte de naissance de l'enfant (celui reçu par l'état civil à la déclaration de sa naissance convient), la fiche de renseignements (à compléter et signer) et le certificat de baptême du parrain et/ou de la marraine.

2/ LE CHOIX DU PARRAIN ET/OU DE LA MARRAINE



Le parrain et la marraine sont les témoins du sacrement du baptême (ils signent les registres) et ils représentent la communauté chrétienne. C'est pourquoi ils doivent être tous les deux baptisés, le certificat de baptême sera exigé, et âgés d'au moins 16 ans (une dérogation peut être accordée sur l'âge). Ils sont là aussi pour **aider l'enfant à grandir dans la foi**. Ils seront présents lors des grandes étapes de la vie chrétienne : première communion, profession de foi, confirmation... Les parrains et marraines n'ont aucun rôle légal et le parrainage n'est pas un "coaching" qui devrait amener l'enfant à la réussite humaine et sociale, c'est un **accompagnement sur le chemin de l'Evangile, à la suite du Christ**. Le parrainage est un accompagnement qui **crée un lien** étroit et définitif avec le filleul. Ce lien, c'est la **foi au Christ** que partagent le parrain et la marraine avec le baptisé(e). **C'est pourquoi les parents doivent choisir avec soin les parrains et marraines de leurs enfants**. Car le parrainage est une véritable mission, celle de **transmettre la foi catholique**.

À SAVOIR : Une seule personne est nécessaire pour assurer ce rôle auprès de votre enfant, parrain ou marraine. **Si vous souhaitez un parrain ET une marraine** auprès de lui, il faut qu'il soit **obligatoirement de sexe opposé**.

3/ VOTRE PRÉPARATION

Pourquoi assister à une rencontre de préparation au sacrement du baptême ?

Pour vous rappeler l'importance de votre choix, les rites, vivre un moment d'échange convivial avec la communauté dans laquelle votre enfant va entrer.

Quand ?

Un dimanche de votre choix parmi tous les 3èmes dimanches de chaque mois.

Merci de nous transmettre la date choisie par mail : bureaupastoral.ndr@gmail.com

Les enfants, le parrain et/ou la marraine s'ils habitent la région sont les bienvenus par ce temps de convivialité.

Où ?

Sous l'église du Sacré-Cœur de Menton
(15 avenue Edouard VII).

Quelle heure ?

De 9h à 13h,
vous clôturez cette rencontre par un apéro partagé.

4/ OFFRANDE (DIT CASUEL)

L'église vous accompagne tout au long de votre vie et plus particulièrement dans des temps plus marquants de la vie chrétienne (le baptême, le mariage et les funérailles). La communauté catholique, qui met tout en œuvre pour que votre célébration soit réussie, ne repose que sur la **participation volontaire des chrétiens**.

À savoir : L'église ne reçoit aucune aide de l'état ni du Vatican.

Le terme de casuel vient de "cas", pour désigner cette offrande que l'on fait cas par cas pour des célébrations bien identifiées notamment lors de ces grandes occasions.

Cette offrande est un remerciement pour le temps passé à votre préparation ainsi qu'à celle du dossier du baptême. Cette somme vient soutenir les coûts de la vie et des missions de la paroisse. Le montant conseillé est de 80 €, à qui pourra donner davantage et à qui pourra moins en cas de ressources limitées. **Chacun est ainsi invité à participer selon ses moyens financiers**.

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !